

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 14 mars 2022

Délibération n° 2022-1011

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 7 projets de solidarité internationale

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

Conseil du 14 mars 2022**Délibération n° 2022-1011**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 7 projets de solidarité internationale

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est, aujourd'hui, financé par la Métropole de Lyon (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon (400 000 €). L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 7 projets décrits ci-dessous.

I - Attribution d'une subvention à l'association Chaponost Gon Boussougou pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement pour les habitants de Gon Boussougou au Burkina Faso

Les villes de Gon Boussougou (Burkina Faso) et de Chaponost ont mis en place une coopération décentralisée en 2013. L'association Chaponost Gon Boussougou a été créée en septembre 2014 pour assurer la mise en œuvre de cette coopération, définie dans le cadre d'une convention. Un des 5 axes de la coopération est l'amélioration de l'accès à l'eau, l'assainissement et les déchets, ceci afin de pouvoir améliorer les conditions de vie des populations par un accès durable à l'eau et à l'assainissement.

Un travail de diagnostic a été réalisé en 2016 à Gon Boussougou. Il a mis en évidence le faible niveau de compétences et de ressources de la commune pour assurer la maîtrise d'ouvrage communale de l'eau et de l'assainissement des zones non desservies par l'eau potable même si de nombreux forages existent, le besoin reste important (inégale répartition géographique, évolution rapide de la population, obsolescence de certains ouvrages). L'inexistence quasi générale de latrines familiales détermine un taux d'accès à l'assainissement très bas dans la commune qui est de 14 % et dans les villages qui est de 5 %.

Le projet consiste à améliorer la desserte en eau et l'accès à l'assainissement *via* la réalisation de 2 forages et 2 blocs latrines, la réhabilitation de 4 forages et de 2 blocs latrines. Le programme proposé soutient également la formation à la vidange manuelle pour un meilleur entretien des latrines, ainsi que la sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène, notamment dans les écoles. L'association souhaite également tester de nouveaux types de latrines et améliorer le dispositif dans les latrines publiques. Les bénéficiaires de ce projet sont estimés à 7 750 personnes.

Le projet est évalué à 75 030 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 59 400 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 29 700 € et Eau du Grand Lyon apportera 29 700 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60% du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

II - Attribution d'une subvention au Comité de coopération décentralisée de Limonest pour le projet d'adduction d'eau potable simplifiée pour le village de Poudié, commune rurale de Boura au Burkina Faso

Depuis 1982, la Ville de Limonest est engagée dans un jumelage-coopération très actif avec la Commune de Boura (province du Sissili) au Burkina Faso. Des délégations d'élus, de techniciens ou de bénévoles de Limonest se sont rendues, fréquemment, à Boura. Réciproquement, des ressortissants de Boura sont venus dans les Monts d'Or pour se former et rencontrer les Limonois.

Quatre projets du comité de coopération ont déjà été financés par le fonds de solidarité eau de la Métropole :

- quatre forages en 2005,
- deux forages et une adduction du centre de santé en 2008-2009,
- une adduction d'eau potable simplifiée avec assainissement sur la place du marché de Boura en 2010-2012
- deux adductions d'eau potable simplifiées, sur le site des écoles de Bouroubié et de Palwié, avec construction de latrines dans les quartiers de Boura centre nord et Boura est en 2019.

La Commune de Boura comptait 40 427 habitants au dernier recensement de 2019. Le village de Poudié est un des 25 villages de la Commune de Boura et compte environ 1 300 personnes. Il est équipé d'un forage à l'école primaire de Poudié avec une pompe à motricité humaine mais il est fréquemment hors d'usage.

Le projet consiste en la réhabilitation d'un forage existant dans une école à Poudié, au Burkina Faso, en l'équipant d'un système d'adduction d'eau potable simplifié comprenant un système solaire, mini château d'eau et 4 bornes fontaines. Il s'agit également de construire un deuxième bloc de latrines dans l'école ainsi que des laves mains.

Le projet est évalué à 40 876 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 30 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 15 000 €, Eau du Grand Lyon apportera 15 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 60% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

III - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau, l'assainissement et aux services de maintenance dans la zone montagneuse du Kembata-Tembaro dans la région sud de l'Éthiopie (année 2 d'un cycle de 3 ans)

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire basée à Versailles, spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Éthiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurales et urbaines, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi et l'accompagnement des familles les plus pauvres. L'organisation est active en Éthiopie depuis les années 1990 et a appuyé la construction de plus de 1 500 points d'eau desservant environ 450 000 utilisateurs.

Les zones rurales du sud éthiopien, dans lesquelles intervient Inter Aide, combinent densité démographique et intensité des besoins en eau. Les reliefs du rift compliquent l'accès à la ressource pourtant abondante près des sommets pour de nombreuses familles. Les temps de collecte d'une eau de piètre qualité représentent entre 10 à 20 jours par an. Cette difficulté d'accès entraîne un rationnement volontaire, accroissant les risques pour la santé infantile et celle du bétail. Inter Aide a développé des systèmes gravitaires, dont la fiabilité a peu d'égal, et des modèles territoriaux de maintenance.

Le projet proposé est la phase 2 (année 2) d'un programme de 3 ans, en Ethiopie, dans la zone de Kemata Tembaro. Ce projet consiste à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des familles de 34 communes rurales des districts d'Hadero, Tembaro et Kacha Bira par la construction, la réhabilitation d'infrastructures et par le renforcement des capacités des acteurs locaux. L'année 2 consistera en la construction de 24 points d'eau (bornes fontaines, lavoirs et abreuvoirs), l'accompagnement des populations sur l'hygiène et la construction de toilettes sèches en matériaux locaux, l'accompagnement des associations des usagers de l'eau. Le nombre de bénéficiaires de l'année 2 est estimé à 8 000 personnes.

Le projet est évalué à 199 837 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau Eau s'élève à 75 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 13 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 12 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 50 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60% du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

IV - Attribution d'une subvention à l'association Union des familles de Guinéens de Lélouma à Bordeaux (UFGLB) pour le projet d'adduction d'eau potable par pompage solaire et assainissement pour les villages de Kansanghy et Kouradgé en Guinée

L'UFGLB est une association de migrants guinéens, originaires de villages de la Préfecture de Lélouma dans la région de Labé en Guinée. Cette association, créée en 2009 et ayant son siège à Mérignac, agit pour la solidarité entre les familles et les associations et participe au développement de leurs villages d'origines.

Le besoin est avéré car il n'y a que 2 forages à Kansanghy, dont l'un contenant du fer, et les 2 tarissent en saison sèche. De plus, à Kouradgé il n'y a aucun forage, d'où le souhait des villageois d'être desservis en eau potable.

Le projet consiste à alimenter, en eau potable et en assainissement, les habitants des villages de Kansanghy et de Kouradgé en Guinée. Il s'agit d'aménager une source avec la construction d'un réservoir de captage et dessablage de 10 m³ avec un local technique attenant et la construction d'un réservoir de 20 m³ au-dessus du village, alimenté après filtration et chloration grâce à un pompage solaire. L'eau sera ensuite distribuée gravitairement par un réseau d'environ 4 km sur 7 bornes fontaines et environ 20 branchements particuliers dans les 2 villages. Deux blocs sanitaires et des fosses septiques seront construits. Ce projet bénéficiera à 800 personnes.

Le projet est évalué à 76 041 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 58 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 29 000 € et Eau du Grand Lyon apportera 29 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60% du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

V - Attribution d'une subvention à l'association Aide médicale et développement (AMD) pour le projet d'adduction d'eau dans les fokontany ruraux de la commune de Soalala à Madagascar

Créée à l'initiative de médecins grenoblois, AMC proposait, à ses débuts, d'améliorer l'équipement médical des pays en développement. Puis, elle s'est ensuite enrichie de nouvelles compétences, notamment logistiques, ce qui lui a permis de diversifier la nature de son soutien. AMD est aujourd'hui une organisation non gouvernementale ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique qui a pour objectif d'accompagner ceux qui n'ont pas accès à la santé dans les pays en développement.

Dans les zones rurales de la région Boeni, à Madagascar, seulement 18 % de la population est desservie par des points d'eau potable contre 30% en moyenne dans le reste du pays. On enregistre plus de 20% de maladies pour cause de diarrhées. Ce projet est prioritaire dans le plan de développement de la direction régionale de l'eau de la région Boeni.

Le projet permettra l'accès à l'eau potable des populations en zone rurale de la commune de Soalala de la région Boeni sur la côte Ouest de Madagascar. Il prévoit la construction de 49 points d'eau avec l'installation de pompes à motricité humaine. Il permettra l'accès à l'eau potable à une population de 7 030 personnes.

Le projet est évalué à 79 761 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 63 770 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 19 070 €, Eau du Grand Lyon apportera 19 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 25 700 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60% du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VI - Attribution d'une subvention à l'association humanitaire d'appui au développement local (ASDEL) pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions d'hygiène et d'assainissement dans la commune de Sarh dans le département de Bahr Kôh, Province du moyen Chari au Tchad

L'ASDEL est une association de solidarité internationale créée en 2020 en réponse aux défis multidimensionnels auxquels sont confrontées les collectivités rurales au Tchad. Elle a son siège à Lyon. ASDEL est une structure jeune et dynamique, elle a été créée par des experts et consultants disposant des compétences et expériences suffisantes sur les problématiques liées à l'eau, à l'hygiène, à l'assainissement et au développement local. ASDEL offre une multitude de prestations notamment, la sécurité alimentaire, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la santé, l'assistance humanitaire et l'éducation. La mission principale de l'ASDEL est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers des appuis aux initiatives locales et actions humanitaires.

La Commune de Sarh au Tchad (118 000 habitants) a connu une très forte expansion durant les dernières décennies. Les services de base, notamment pour l'eau potable et l'assainissement, n'ont pas suivi le même rythme de développement. Cela a conduit à une situation de faible accès à l'eau potable pour la majorité des ménages, notamment dans les quartiers périphériques où il n'existe pas de réseau de distribution d'eau potable.

Le projet consiste à mettre en place un système d'approvisionnement en eau potable ainsi que 2 latrines publiques dans 2 quartiers de la commune de Sarh au Tchad. Ces infrastructures bénéficieront à 2 000 habitants des quartiers de Tatala et de Niellim, dans les 5^{ème} et 4^{ème} arrondissements de la Commune de Sarh.

Le projet est évalué à 79 960 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 61 270 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 19 000 €, Eau du Grand Lyon apportera 19 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 23 270 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60% du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VII - Attribution d'une subvention à l'association Électriciens sans frontières (ESF) pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les villageois de Missahomé au Togo

ESF est une ONG de solidarité internationale, reconnue d'utilité publique, créée en 1994. Elle mène des projets d'accès à l'électricité et à l'eau afin que les populations les plus démunies de la planète, principalement situées en zones rurales et isolées, voient leurs conditions de vie s'améliorer durablement grâce à la fourniture de services énergétiques modernes et à une eau de qualité. Pour cela, l'association s'appuie sur un réseau de plus de 1 200 adhérents répartis dans 14 délégations régionales, professionnels des secteurs de l'énergie et de l'eau et signataires de la charte ESF.

Le village de Missahomé au Togo souffre chaque année du manque d'eau durant la saison sèche. Trop de personnes vont encore au fleuve Zio qui coule à 1 km environ du village. Outre la fatigue, la perte de temps, les douleurs lombaires, cette eau est souvent de très mauvaise qualité. Concernant l'assainissement, le village ne dispose que d'une dizaine de toilettes privées pour plus de 2 500 habitants et la mise à disposition dans différents quartiers de toilettes est donc une priorité.

Le projet consiste à apporter l'accès à l'eau, l'assainissement et l'électricité pour le village de Missahomé au Togo et ses 2 écoles. Une adduction d'eau potable sera réalisée à partir de 2 forages équipés de pompage solaire, un château d'eau, un réseau de distribution comprenant 7 bornes fontaines. Par ailleurs 16 blocs latrines double fosse avec 8 douches, 4 laves mains, des puits perdus et des tranchées filtrantes seront construits. Deux mille cinq-cent-cinquante personnes bénéficieront de ce projet.

Le projet est évalué à 188 060 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 94 030 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 20 000 €, Eau du Grand Lyon apportera 20 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 54 030 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60% du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Ouï l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

- Dans l'objet de la délibération, il convient de lire :

"Attribution de subventions pour 7 projets de solidarité internationale"

au lieu de :

"Attribution de subventions pour 8 projets de solidarité internationale"

- Dans l'exposé des motifs, dans le paragraphe commençant par "Le comité de pilotage paritaire [...]", il convient de lire :

"[...] pour le financement des 7 projets décrits ci-dessous."

au lieu :

"[...] pour le financement des 8 projets décrits ci-dessous."

- Il convient de supprimer tout le paragraphe **V - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Action Guinée Ain (SAGA) pour le projet de renforcement de la ressource en eau potable de la commune de Sagalé dans la Préfecture de Labé en Guinée** de l'exposé des motifs.

- Il convient de lire, dans l'exposé des motifs :
- **"V - Attribution d'une subvention à l'association Aide médicale et développement (AMD) [...] à Madagascar"** au lieu de **"VI - Attribution d'une subvention à l'association Aide médicale et développement (AMD) [...] à Madagascar"**
- **"VI - Attribution d'une subvention à l'association humanitaire d'appui au développement local (ASDEL) [...] au Tchad"** au lieu de **"VII - Attribution d'une subvention à l'association humanitaire d'appui au développement local (ASDEL) [...] au Tchad"**
- **"VII - Attribution d'une subvention à l'association Électriciens sans frontières (ESF) [...] au Togo"** au lieu de **"VIII - Attribution d'une subvention à l'association Électriciens sans frontières (ESF) [...] au Togo"**
- Dans le a) - du **1° - Approuve** du Dispositif, il convient de supprimer la ligne suivante :

"- 33 520 € au profit de l'association SAGA pour le projet renforcement de la ressource en eau potable de la commune de Sagalé dans la Préfecture de Labé en Guinée,"

- Dans le **3° - Les dépenses** du Dispositif, il convient de lire :

"3° - Les dépenses d'exploitation en résultant, soit 144 770 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe de l'eau - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 47 070 €,"

au lieu de :

"3° - Les dépenses d'exploitation en résultant, soit 178 290 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe de l'eau - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 80 590 €,"

- Il convient de supprimer la pièce jointe concernant la convention à passer avec l'association SAGA ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2022 d'un montant de :

- 29 700 € au profit de l'association Chaponost Gon Boussougou pour le projet amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement pour les habitants de Gon Boussougou au Burkina Faso,
 - 15 000 € au profit du Comité de coopération décentralisée de Limonest pour le projet adduction d'eau potable simplifiée pour le village de Poudiénié, Commune de Boura au BurkinaFaso,
 - 13 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet accès à l'eau, l'assainissement et services de maintenance dans la zone montagneuse du Kembata-Tembaro dans la région sud de l'Ethiopie (année 2),
 - 29 000 € au profit de l'association UFGLB pour le projet adduction d'eau potable par pompage solaire et assainissement pour les villages de Kansanghy et Kouradgé en Guinée,
 - 19 070 € au profit de l'association AMD pour le projet adduction d'eau dans les fokontany ruraux de la commune de Soalala à Madagascar,
 - 19 000 € au profit de l'ASDEL pour le projet amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions d'hygiène et assainissement dans la Commune de Sarh dans le département de Bahr Kôh, Province du moyen Chari au Tchad,
 - 20 000 € au profit de l'association ESF pour le projet amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les villageois de Missahomé au Togo.

c) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses d'exploitation en résultant, soit 144 770 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe de l'eau - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 47 070 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 2P02O2186 pour un montant de 97 700 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220314-277246-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 mars 2022 Date de réception préfecture : 16 mars 2022 |
|---|